

## FREEDOM OF INFORMATION

On 24 March 1981, Desmond Morton, Robert Craig Brown and Norman Hillmer appeared before the House of Commons Committee on Justice and Legal Affairs to present the association's views on Bill C-43. Our concerns might be summarized as follows:

- \* Section 19 is designed to protect the personal privacy of citizens, including their opinions as expressed to government. This would close large categories of public records until twenty years after a citizen's death. All of us will realize how inhibiting these restrictions could be for serious research.
- \* Sections 13-29 exempt broad categories of government records from public access. With the notable exception of cabinet documents, the exemptions are apparently perpetual. We argue for explicit insertion of a "passage of time" principle and we recommend a twenty-year rule as a basic practice.
- \* We are profoundly concerned lest Sections 3 and 18-29 might compel the Dominion Archivist to close some and perhaps many categories of public records now available to researchers. Section 68.2 of the Privacy Act may exempt the Public Archives but we believe that its terms are ambiguous and must be clarified.
- \* We find no adequate statutory safeguard to enforce the preservation of exempted records before satisfactory archival evaluation. Our concern, highlighted by recent press allegations about the destruction of RCMP records, was communicated to Parliament.
- \* We have been disturbed that Bill C-43 limits the right of access to public records to Canadian citizens. Section 4 of the bill would be a reversal of a long-standing practice and a potential threat to the access many of our members have enjoyed under counterpart legislation in the United States.

The opposition to these proposals, particularly from those wishing to protect the privacy of citizens, is very strong. The Justice and Legal Affairs Committee is soon to begin its clause-by-clause review of the legislation. We urge all members to make their views known to their member of parliament and the minister responsible for the legislation, the Honourable Francis Fox, with a copy to the CHA Secretariat. If you have already written, write again. Such pressure is essential and effective.

Copies of the CHA brief and testimony to parliament are available from the Secretariat, 395 Wellington Street, Ottawa, K1A 0N3.

## ACCES A L'INFORMATION

Le 24 mars 1981, Desmond Morton, Robert Craig Brown et Norman Hillmer présentèrent les recommandations de la SHC concernant le Bill C-43 au comité de la Chambre des Communes sur la Justice et des questions juridiques. Voici un résumé de nos principales préoccupations:

- \* L'article 19 veut protéger la vie privée des citoyens, y compris leurs opinions exprimées au gouvernement. Ceci aurait pour résultat de mettre hors de portée d'importants segments de dossiers publics, pendant vingt ans après la mort de la personne impliquée. Il est facile de se rendre compte à quel point ces restrictions sont contraignantes pour la recherche.
- \* Les articles 13 à 29 ferment de vastes sections de dossiers gouvernementaux à l'accès du public. Ces exemptions semblent perpétuelles, à l'exception des documents du conseil des ministres. Nous réclamons l'inclusion formelle du principe d'une durée limitée et recommandons la règle de vingt ans.
- \* Nous sommes très préoccupés par les articles 3 et 18 à 29 qui pourraient forcer l'archiviste fédéral à fermer certaines et peut-être plusieurs catégories de dossiers publics actuellement disponibles aux chercheurs. L'article 68.2 de la Loi sur la protection de la vie privée pourrait exempter les Archives publiques de cette obligation, mais les termes de la loi sont ambigus et doivent être clarifiés.
- \* Nous ne trouvons aucune garantie dans le bill permettant de préserver les dossiers exemptés, avant qu'ils ne puissent recevoir une évaluation archivistique satisfaisante. Poussée par de récentes révélations de la presse concernant la destruction de certains documents de la Gendarmerie royale, nous avons fait part de notre inquiétude au Parlement.
- \* Nous inquiète aussi le fait que le Bill C-43 limite le droit d'accès aux dossiers publics aux citoyens canadiens. L'article 4 du bill va à l'encontre d'une pratique admise depuis longtemps. Il pourrait également créer des difficultés à nos membres qui ont accès à des archives américaines, grâce à une législation analogue et réciproque aux Etats-Unis.

Ces propositions font face à une opposition importante surtout de la part de personnes soucieuses de préserver la vie privée des individus. Le Comité doit commencer sous peu une révision article par article du projet de loi. Nous prions encore une fois tous les membres de faire connaître leurs vues à leur député et au ministre responsable l'Honorable Francis Fox, et de faire parvenir une copie de leur lettre au secrétariat de la Société.

Des copies du mémoire de la SHC, dans les deux langues officielles, sont disponibles au secrétariat, 395, rue Wellington, Ottawa, K1A 0N3.